



2026-011
DECISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE DETR POUR
LA RENOVATION DE LA SALLE DES SPORTS

Je soussignée, Nathalie Debaisieux, Maire de Laventie,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Madame le Maire par Délibération 2026.045 relative aux Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en date du 02 juillet 2026 ;

Considérant les désordres structurels constatés au niveau du bâtiment et des vestiaires, se traduisant notamment par l'apparition de fissures sur les murs.

Considérant que le projet de rénovation est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

DECIDE

Article 1 :	De solliciter sur la DETR à hauteur de 20% du montant global H.T. s'élevant à 390 806,5€ HT soit 78 131.30€ pour la rénovation de la salle des sports. Les 80% restant seront à la charge de la commune.
Article 2 :	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

Fait en Mairie de Laventie,
Le 07 septembre 2026,

Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie